

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 28

Artikel: Louis Ruchonnet et les étudiants
Autor: Ruchonnet, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213180>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).
Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Albert DUPUIS, succ.
GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE
Pour les annonces s'adresser exclusivement à la
„PUBLICITAS“
Société Anonyme Suisse de Publicité
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.

la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du Numéro du 14 juillet 1917 : — Victor Tissot. — Double amour (Ph. Godet). — Louis Ruchonnet et les étudiants. — Chansonnette. — Mystère étrange de l'amour. — D'un sourire joyeux, la blonde. — M'a cent et cent fois enchanté. — D'une pétillante clarté. — Son œil m'inonde. — La brune, d'un regard voilé. — Profond et tendre. — M'accueille, et mon cœur est troublé. — De lui parler et de l'entendre. — L'une, la blonde, est la Gaîté. — Pas d'instant qu'elle ne sourie. — L'autre, plus chaste en sa beauté. — La Réverie.

Victor Tissot

Victor Tissot vient de mourir, à Paris, à l'âge de 72 ans. Il était d'origine fribourgeoise. Né à Fribourg le 15 août 1845, il alla à Paris en 1867. C'est là qu'il se prépara à cette carrière du journalisme où il devait si longtemps briller. Après avoir été employé de librairie, puis collaborateur au *Courrier français* de Vermorel et à la *Revue populaire*, il devint professeur à Genève, puis rédacteur à la *Gazette de Lausanne*. En 1874, il retourna à Paris, où il se fixa et où il déploya dès lors une prodigieuse activité littéraire. Ce fut en 1875 qu'il arriva presque subitement à une grande notoriété, lors de la publication du fameux *Voyage au pays des milliards*, récit de voyage en Allemagne, pamphlet spirituel et mordant, qui obtint un succès énorme en France et dans la Suisse romande. A cet ouvrage succédèrent *Les Prussiens en Allemagne*, *Vienne et la Vie viennoise*, des romans écrits en collaboration avec M. Améro et toute une série d'ouvrages consacrés aux mœurs allemandes. M. Tissot n'a pas négligé son pays d'origine. On lui doit des nouvelles charmantes, ainsi que cet agréable volume de la *Suisse inconnue*, où il décrit avec tant de saveur la Gruyère et d'autres parties de la Suisse négligées par le grand courant des touristes.

Il dirigeait depuis 1893 l'*Almanach Hachette*, dont la collection est une mine précieuse de renseignements, puis le *Tour du Monde*, grand journal de voyages. Il fonda en 1903 un petit journal, *Mon Dimanche*.

V. Tissot avait acquis à Gruyères la maison historique de Chalamala et le chalet de la Marmotte et y avait réuni de précieuses collections. Il eut là des conflits épiques avec les autorités et une partie de la population. Le chalet fut incendié, et il est probable que la malveillance n'y fut pas étrangère.

V. Tissot était un causeur délicieux qu'avec joie le cercle d'amis qu'il avait conservés dans notre pays voyait revenir chaque année.

Avant d'être célèbre, Victor Tissot eut quelque polémique avec le *Conteur*. Il rédigeait alors le supplément littéraire de la *Gazette* et il s'agissait de notre théâtre local. Louis Monnet avait attaqué, Victor Tissot répondit en vers épigrammatiques; mais tout se borna à un échange de mots piquants, point méchants, qui fit place dans la suite, chez Tissot, à une sympathie dont le petit *Conteur* s'est honoré et a bénéficié jusqu'au dernier moment.

On sera peut-être surpris d'apprendre que le *Voyage au pays des milliards*, qui lança le nom de l'auteur dans le monde, fut d'abord re-

fusé par les éditeurs. L'ouvrage ne put paraître qu'en feuilleton dans le *Moniteur universel*; mais le succès fut tel que le libraire Dentu put en tirer ensuite des éditions de tout genre et de tout format.

En France, où il jouissait de la plus grande considération, où toutes les portes s'ouvraient pour ainsi dire devant lui, Victor Tissot resta toujours profondément attaché à la patrie suisse; il aimait au-dessus de tout sa Gruyère; et cet amour du pays natal, il l'avait communiqué à son fils, qui, jeune lycéen, ne tardait pas un jour, à chacune des vacances, à venir s'enfermer seul, à Montbarry, dans la propriété paternelle.

Victor Tissot mérite surtout un souvenir reconnaissant de la part des Suisses qu'il a obligés avec tant de sollicitude et de dévouement. Si son nom n'était pas en évidence dans le domaine de la bienfaisance, il suffirait qu'un de nos compatriotes dans la gêne lui fût signalé, pour qu'il songeât aussitôt à l'aider, s'emplant avec un intérêt persistant à le tirer de peine. Ce côté de la vie de Victor Tissot ne devait pas être laissé dans l'oubli.

Preuve suprême de son amour pour la Gruyère, le défunt institua la ville de Bulle unique héritière de sa fortune, évaluée à un million et demi. De cette somme, 100,000 fr. devaient être immédiatement employés à la création d'un musée gruyérien. Le surplus du legs est destiné au développement des écoles. (Il y a quelques mois, Victor Tissot avait déjà offert à la ville de Bulle son importante collection d'antiquités fribourgeoises).

DOUBLE AMOUR

CHANSONNETTE

Mystère étrange de l'amour,
J'aime deux belles en ce monde :
L'une est vive, riieuse et blonde
Comme le jour ;

L'autre est triste, rêveuse et brune
Comme le soir,
Et près d'elle j'aime à m'asseoir
Au clair de lune.

Et s'il me fallait dire un jour
Laquelle des deux je préfère,
Mon cœur vous répondrait : Mystère,
Mystère étrange de l'amour !

D'un sourire joyeux, la blonde
M'a cent et cent fois enchanté ;
D'une pétillante clarté
Son œil m'inonde ;

La brune, d'un regard voilé,
Profond et tendre,
M'accueille, et mon cœur est troublé
De lui parler et de l'entendre.

L'une, la blonde, est la Gaîté ;
Pas d'instant qu'elle ne sourie.
L'autre, plus chaste en sa beauté,
La Réverie.

Et s'il me fallait dire un jour
Laquelle des deux je préfère,
Mon cœur vous répondrait : Mystère,
Mystère étrange de l'amour.

PHILIPPE GODET.

LOUIS RUCHONNET ET LES ÉTUDIANTS

En 1873, les professeurs du Gymnase de Lausanne demandèrent à l'Académie d'interdire à leurs élèves de fréquenter les sociétés d'étudiants. Le recteur, Louis Durand, écrivit à ce propos au chef du Département de l'instruction publique, qui était alors Louis Ruchonnet :

L'Académie, après une discussion sérieuse, a décidé, dans sa séance du 26 courant (juin 1873) de vous faire parvenir, avec sa recommandation, la demande dont le Conseil du Gymnase avait pris l'initiative. Je crois devoir ajouter qu'il est résulté de la discussion que la mesure proposée ne pouvait concerner que les élèves de 1^{re} année et qu'il n'y aurait pas lieu à l'appliquer plus tard à ceux de 2^{me} année. C'est sur les premiers pas qu'il faut surtout veiller pour prévenir des entraînements dont l'effet se ferait douloureusement sentir sur la suite des études académiques.

Louis Ruchonnet ne partageait pas les craintes du Gymnase et de l'Académie. Sur sa proposition, le Conseil d'Etat écarta la demande de ces institutions. Les motifs de ce refus, Louis Ruchonnet les expose ainsi :

Le Conseil d'Etat sait qu'un nombre malheureusement trop grand de jeunes étudiants négligent leurs études ; mais il ne croit pas pouvoir attribuer ce fait à l'influence des sociétés. Le moment où l'élève du Collège devient étudiant est toujours critique pour le jeune homme ; il cède aisément à cette tendance naturelle aux jeunes gens de faire abus d'une liberté nouvelle pour eux ; mais ce fait se rencontre partout, aussi bien dans les pays où il n'existe pas de sociétés d'étudiants que là où elles fleurissent, et nous pensons qu'il serait injuste d'attribuer à l'influence de ces sociétés le relâchement que quelques jeunes élèves apportent aux cours ou leurs habitudes de dissipation.

Loin de là, le Conseil d'Etat est disposé à croire que les sociétés d'étudiants, telles du moins qu'elles existent chez nous, exercent en somme une influence bonne plutôt que mauvaise sur leurs membres. A côté de quelques abus auxquels elles donnent lieu, nous devons les considérer comme un complément utile de la vie d'études. Elles développent l'initiative du jeune homme et donnent à ses délassements une direction sérieuse et patriotique.

Autrefois, les élèves de notre établissement d'instruction supérieure entraient à 14 ans déjà dans ces sociétés. Les hommes qui exercent aujourd'hui dans notre canton les professions libérales et qui honorent notre Académie ont pour la plupart fait leurs études sous ce régime ; on ne voit donc pas qu'il ait porté de mauvais fruits.

Le Conseil d'Etat a dû se demander aussi s'il serait aisé de mettre à exécution la mesure proposée. Il est à prévoir que les étudiants exclus des sociétés de leurs aînés se seraient réunis entr'eux clandestinement, dans des associations qui n'auraient eu ni la présence de camarades plus âgés et plus raisonnables, ni la garantie d'une certaine

publicité. Poursuivre des associations occultes, ouvrir des enquêtes, recevoir peut-être des délations, ne peut rentrer dans les vues de l'Académie.

En somme, le Conseil d'Etat a pensé que pour obtenir des étudiants, même des plus jeunes, le travail et l'application nécessaires aux études, il était plus fructueux de faire appel à leur dignité et à leur sentiment du devoir que de les entourer de prohibitions.

Ce que dit Louis Ruchonnet est la sagesse même.

CHANSON VAUDOISE DE 1815

La vieille chanson vaudoise que vous avez publiée dans votre N° 26, a été effectivement composée vers 1815.

Après la chute de Napoléon à Leipzig, en 1813, les patriciens bernois voulurent profiter du passage des Alliés en Suisse pour remettre la main sur les cantons d'Argovie et de Vaud, « le grenier et la cave de Berne » qui leur avaient été enlevés en 1803 par l'Acte de Médiation. Cette tentative échoua : les deux pays restèrent dès lors des cantons suisses, dont l'indépendance fut définitivement reconnue au Congrès de Vienne, par le Pacte de 1815.

Nous avons une foule de chansons relatives à cette époque troublée de 1803 à 1815 : les *Couplets historiques sur la révolution vaudoise* (1802), du Dr Mathias Mayor, l'*Hymne vaudois* (1803), du colonel Rochat, *Argovie et Vaud* (1813), sans oublier le *Canton de Vaud*, du doyen Curtat et la *Fête des quatorze* (1803), de Marindin.

La chanson en question a joui d'une grande vogue ; je l'ai même retrouvée dans un vieux chansonnier manuscrit de 1820, provenant du canton de Fribourg ; elle est très fréquente dans les chansonniers vaudois un peu anciens.

Votre correspondant la chante sur l'air : *Au clair de la lune* ; mais les paroles ont été primitivement écrites, si j'en crois un recueil manuscrit de 1811, sur l'air de : *Parlant pour la Syrie*, de la Reine Hortense. Pensant intéresser vos lecteurs, je vous en note ci-dessous la mélodie ; ce n'est pas l'air exact, mais un arrangement populaire, une adaptation un peu altérée, telle que me l'a chantée une vieille personne de Gryon.



L'a - nimal fé - ro - ce, Nommé l'am - bi -
tion, Par ses vu's a - tro - ces Sur no -
tre can - ton, Ce mons-tre, ce traî - tre,
Pu - bli - ait tout haut Qu'il é - tait le maî -
tre Du can-ton de Vaud. Vaud.

Chantées sur cet air, les paroles de cette chanson historique font une plus forte impression que sur : *Au clair de la lune* ; elles mériteraient de ne pas tomber dans l'oubli.

Vos lecteurs voudront-ils me permettre de leur rappeler que la « Commission des chansons populaires de la Suisse romande » poursuit toujours ses recherches, et que je recevrai avec vive reconnaissance, toutes les communications qu'on voudra bien me faire parvenir, et surtout les adresses des vieux chanteurs qui connaissent encore notre antique répertoire traditionnel.

A. ROSSAT.

OUNA CROUIE RÉJON

(Patois du Pays d'Enhaut.)

Lai a pou dé dzein qu'amon bun paï chun que daïont. Mâ, quand lau fau paï lé j'impô, d'é oun' affère d'estra. Quindé dzor dèiant et quindé dzor apri, chon dé poute humeur quemun chon lau j'avai fé gran toir.

L'anhiana Chijon l'éthai dunche. L'avai portan on galé bun et d'arai pu paï chein ché féré teri pé l'orodé, mà l'atteindai adi lo tré tôt déri momein. Lai fadai toparai adi l'ai pachâ, mà, coumun l'anhiana d'avai la linvoua pouadeinte ché rêvundzivé avoué quotiè croue réjon.

L'aotro dzor, que fajai tant frai, la Chijon étai dein chon paido, aô bon tsau, que beyechai oun' écroualettâ dé café avouai la vejina.

— Aï, mon Diu, que fâ tot d'on cou la vejina. Aveja-vai chi pouro receveu que tracé chu la pllace pé ha cramena, chein pi avai dî metanné.

— Eh bun ! que fâ la Chijon. D'a perdu pas fauta dé metanné ; d'a adi ché man dein nouthrè fouatté. (Le Progrès.)

L'âme de la tante Mélanie

TRÈS VÉRIDIQUE RÉCIT

Le 1^{er} janvier 1905 fut très froid ; vers le 4, le thermomètre remonta et la neige commença à tomber le 5, une neige très fine, très sèche.

J'étais depuis le 3, seul en mon chalet, en Valais, bien au chaud et pourvu de provisions et de lecture. Les voisins, pour se dégourdir les membres, battaient en grange ou fendaient du bois. Les femmes préparaient les mets pour célébrer le 6, le jour des Rois. L'on ne voyait personne sur la route du village, mais on entendait causer dans toutes les caves.

Le jeudi 5, mon souper expédié et quelques pipes fumées près du fourneau, j'avais fait ma ronde du feu dans les trois pièces du rez-de-chaussée et m'étais allé coucher au premier étage. Au bout de peu de temps, je fus réveillé en sursaut par un coup violent donné à la porte d'entrée.

Je saute vivement à la fenêtre et crie : « Qui est là, qu'est-ce qu'il y a ? »

— C'est moi, Jean-Marie, me répond-on, ouvrez vite ! Il y a un malheur d'arrivé !

Je fis de la lumière, me vêtis rapidement, et descendis ouvrir. Je vis, couvert de neige, mon proche voisin, Jean-Marie Tardy. Il entre en grelottant et je l'installe près du fourneau. Aussitôt il sort de dessous son broustou une bouteille de vin.

Je l'interroge sur le malheur arrivé, il hésite, bafouille, tortille son chapeau, verse un verre, trouve le vin trop froid et, enfin réchauffé, me raconte en français, mais surtout en patois, l'histoire abracadabrante que voici :

« Il y a un moment, moi et ma femme, avant d'aller dormir, on était en train, comme chaque soir, de dire le chapelet près de la fenêtre qui a vue sur vous, quand nous avons vu partir de N[°] un nuage rouge qui a traversé la vallée et est venu s'abattre sur votre propriété. Il a fait le tour de la maison et est entré dedans par la cheminée ou autrement. Moi et ma femme on a de suite compris que c'était l'âme de notre tante Mélanie, qui a été enterrée à N[°], qui venait se venger parce que vous aviez acheté la parcelle où est votre maison, parcelle qui était un héritage que ma femme a eu de cette tante Mélanie. On n'aurait jamais dû vous vendre, car à part la feuille qui nous revient, comme c'est convenu, cette terre n'avait pas de rapport. Ma femme m'a fait partir pour aller vous secourir, s'il en était encore temps, et comme vous n'avez pas de forte cave, j'ai apporté un demi-pot de muscat pour le cas où vous ne seriez pas bien gaillard. »

Je rassure Jean-Marie sur ma santé et je lui suggère que si quelqu'un a été fautif et doit être puni, c'est sa femme d'abord qui a vendu — et probablement beaucoup trop cher — d'où le remords, et lui aussi, Jean-Marie, qui a autorisé la vente et admis le prix demandé.

Jean-Marie n'est pas gris, comme cela lui arrive souvent, trop souvent. Il s'entête, pleure, et dit qu'il est arrivé à temps pour faire « en-sauver » l'âme qui, à cette heure, doit gémir dans les forêts de N[°], peut-être condamnée, pour sa mauvaise action, à couper du bois par ce froid et cette neige, et encore la veille des Rois.

Jean-Marie ne veut pas en démordre. Lui et sa femme « ont vu » le nuage rouge s'évanouir « dans » la maison.

Pendant que nous achevons de vider sa bouteille, abandonnant ce sujet pénible, je réfléchis sur cette aventure.

J'ai trouvé ! Ils ont bien « vu » ma lampe de ronde éclairant par trois fois les quatre fenêtres garnies de rideaux rouges, lorsque j'ai traversé, aller et retour, les trois petites pièces donnant de leur côté, à une centaine de mètres de leur chambre. La neige a aidé à l'illusion, le remords a fait le reste.

Je prends la lampe en main et en expliquant le phénomène, je pousse Jean-Marie Tardy dehors, je le place au nord de la maison, pendant que je refais ma ronde. Mais l'effet n'est plus le même, il est trop près et voit trop bien le détail des fenêtres. Il rentre, se colle au fourneau et me déclare que mon explication ne vaut rien, que je suis un incroyant, que je n'ai pas l'habitude des fables, qui sont la vérité des gens simples des campagnes. Le coup a manqué, grâce à Dieu et à leur bonne vigilance, mais ce n'est pas fini, me dit-il en terminant, vous y passerez un jour ou l'autre, et on vous trouvera dans volit, étranglé ou saigné. Pour lui, il veut aller s'enquérir auprès de son confesseur des pénitences que lui et sa femme auront à subir pour arranger les affaires.

Après avoir remercié Jean-Marie de ses bons offices, je le congédiai et m'en fus coucher.

Mais Jean-Marie qui, comme il le répétait à satiété, « avait plus travaillé que quiconque », ce qui, disait-il, lui donnait le droit de commander tout le « pia »¹, se grisait souvent. Et lorsqu'il était éméché, il laissait aller sa langue. Il raconta donc cette histoire de côté et d'autre et à sa manière. Il finit par enjoliver le récit. On sentait fortement le soufre lorsqu'il entra dans ma maison. « Il avait « vu » les pesées des doigts de la tante Mélanie sur mon cou et sans sa bouteille de muscat, je ne revenais pas à la vie. »

Et plus tard l'intervention de l'âme de la tante Mélanie causa la perte d'un chapeau, d'un cou-teau, puis de ses mitaines. Une nuit, cette âme lui persuada qu'il était dans sa chambre : il se déshabilla, plia soigneusement ses effets, et se coucha dessus. Or, on le trouva au bord du chemin, couché dans un ovale défoncé !

Peu d'années après, ce fut sans doute cette même âme qui, un jour qu'il taillait sa vigne, prit le sécateur et coupa le fil de la vie de Jean-Marie Tardy, à la place d'un serment du muscat qu'il aimait trop.

X.

¹ Le « pia » = la partie inférieure du village.

LO MACON

On boutequi que veindâi assebin dâo vin à pot reinvaissâ, avâi fé alliettâ dévant sa boute-qua : « Bon vin de Maçon à on franc la bouteille, verre compris. »

On vesin baillâ un franc à sa serveinta po ein allâ queri onna botollie ; mâ quand l'eut lo vin et que l'eut baillâ lo franc, la pourra serveinta, qu'avâi liaisu li-mêma cein qu'étaî écrit que dé-vant, restâve quie sein s'ein allâ.